Règlement des ateliers

1. Lieux et dates

Le festival a lieu les **28 et 29 août 2027**, sur le site de l'école primaire de Charrat.

2. Horaires

La présence d'au moins une personne sur l'atelier est **obligatoire samedi ET dimanche dès l'ouverture des portes à 10h15 jusqu'à 17h30, heure de fermeture des ateliers**. Pour des raisons logistiques et d'organisation, la tenue d'un atelier sur un des deux jours uniquement n'est pas possible.

2.1. Montage

Le **montage** des ateliers peut se faire **le vendredi 27 août dès 17h00** (dès 20h pour les ateliers se trouvant dans la crèche UAPE) et **le samedi 28 août dès 7h30**. Le site est interdit aux véhicules dès le samedi à 9h30 et pour toute la durée du festival. Aucun véhicule ne peut entrer sur le site samedi soir. Pour un montage ou un dépôt de matériel en dehors de ces heures, une demande doit être envoyée auprès de la commission atelier ou auprès du responsable montage.

2.2. Démontage

En fin de journée, samedi et dimanche, nous vous demandons de **fermer votre tente correctement** en utilisant les cordes ou les lanières prévues à cet effet.

Le **démontage** peut se faire le **dimanche 29 août dès 17h30**. **Cependant, pour des raisons de sécurité, les véhicules ne sont autorisés à entrer sur le site qu'à partir de 18h, heure de fermeture du festival.**

En fin de festival, le dimanche soir, nous vous demandons de vider entièrement votre espace, d'enlever les éventuelles affiches collées sur les parois des tentes et d'empiler devant votre tente, les tables, les bancs et les chaises mis à votre disposition.

Nous vous remercions pour votre aide et votre collaboration.

2.3. Pause de midi, repas et boissons

Les activités peuvent être interrompues sur une courte période pour la **pause repas de midi**. Veuillez noter que votre espace ne sera pas surveillé durant votre absence. Nous vous conseillons vivement de prévoir une personne pour surveiller votre espace et votre matériel durant votre pause.

Vos bons de repas et de boisson sont valables sur les différents points de vente de nourriture et de boisson, à l'exception des stands des desserts et des glaces. En cas de file et afin de diminuer votre temps d'attente, n'hésitez pas à vous adresser aux bénévoles présents pour savoir s'il est possible d'être servi en priorité.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces horaires et consignes.

3. Tarifs

Le festival Hérisson sous gazon vous met à disposition gratuitement un emplacement et peut fournir sur demande des chaises, des bancs, des tables et éventuellement l'électricité et l'eau. Les ateliers mentionnent leurs besoins sur le formulaire "Inscription définitive". Les demandes ultérieures seront traitées sans garantie.

Le festival peut prendre en charge tout ou partie des frais de matières premières (ex. : les ingrédients d'une recette) ou de produits consommables (ex. : la peinture). Selon ce qui est convenu avec la commission ateliers, la demande de remboursement de ces frais est à adresser par mail (finance@herisson-sous-gazon.ch) **accompagnée d'un justificatif** (facture, quittance, …) **avant le 30 septembre**. Passé ce délai, les demandes de remboursement ne seront pas prises en considération.

Selon vos besoins, il est possible que nous vous demandions de vous adresser à l'un de nos partenaires pour la commande de votre matériel pris en charge par le festival.

4. Activités

Les ateliers s'engagent à respecter strictement l'activité, l'âge et le nombre d'enfants pris en charge comme indiqué sur le formulaire "Inscription définitive". En cas de modification, ils sont tenus d'en aviser la commission des ateliers du festival.

Les ateliers sont exclusivement destinés aux enfants, à l'exception des activités pour lesquelles une collaboration parents / enfants est indispensable (exemple : atelier de gymnastique parents / enfants) ou si l'aide des parents est requise. L'intervention des parents se fait sur demande du responsable de l'atelier.

5. Fonctionnement des ateliers

Selon ce qui a été convenu, les ateliers fonctionnent en continu ou par tranches horaires. Une affiche plastifiée sera mise à disposition devant votre atelier. Elle indiquera le nom et le descriptif de votre atelier, selon les indications que vous avez fournies sur le formulaire

“inscription définitive”.

En cas de fonctionnement par tranche horaire, vous avez la possibilité d’indiquer sur cette affiche l’heure du prochain atelier. A cet effet, **veuillez vous munir d’un marqueur effaçable type “whiteboard”.**

Afin de valoriser les moments imprévus, les rencontres fortuites et les aventures spontanées, encourageant ainsi les enfants à vivre pleinement le moment présent et à saisir les opportunités qui se présentent à eux, **les réservations ne sont pas autorisées.**

6. Animateurs

Les ateliers communiquent, via le formulaire qui leur sera envoyé quelques semaines avant le festival, le nom, le prénom et la date de naissance des personnes qui interviennent pour animer l’atelier.

Les animateurs doivent impérativement avoir plus de 12 ans.

Les animateurs des ateliers ne payent pas l’entrée du festival. Ils reçoivent également un ticket repas et un ticket boisson par jour.

L’entrée et les tickets repas / boisson seront remis personnellement à chaque animateur le samedi et le dimanche, au moment de leur passage par l’accueil ateliers (voir sur le plan).

Toute autre personne (p.ex. membre de la famille) doit se procurer un billet d’entrée via le site internet du festival. Nous attirons votre attention sur le fait que le festival peut être sold-out. Nous vous conseillons donc d’anticiper et de vous y prendre suffisamment tôt.

7. Emplacement

L'organisateur attribue un emplacement à chaque atelier en tenant compte de la configuration des lieux et de l'espace nécessaire à la mise en place de l'activité. Un changement d'emplacement est impossible (signalisation, flyer, plan du site, ...).

Les organisateurs du festival s’engagent à disposer dans votre espace les différents éléments conformément à votre demande lors de l'inscription définitive : bancs, chaises, tables, etc. Les ateliers proposant une activité créative (coloriage, peinture, bricolage) doivent prévoir une nappe afin de protéger les tables mises à leur disposition.

Sur demande, le festival met à disposition un accès à l'électricité dans un coin de l'emplacement. L’atelier prévoit cependant les rallonges et multiprises nécessaires à son activité.

Les emplacements sont délimités par un marquage au sol. Par respect pour les autres ateliers, nous vous demandons de vous conformer à ce marquage.

8. Vente d'articles ou d'activités, demande de pourboires, tirelire, …

A l'exception de l'invité d'honneur, les ateliers ne sont pas autorisés à vendre des articles ou des activités durant le festival. La collecte de pourboires et les tirelires sont interdites.

Les ateliers peuvent distribuer des flyers, des prospectus, des cartes de visite, ... Il est autorisé de prendre des commandes, des inscriptions ou d'organiser des concours.

9. Sécurité

Le site est sécurisé durant la nuit, du vendredi au dimanche.

Le site n'étant plus surveillé à partir du dimanche soir, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage ou de vol de matériel que vous pourriez laisser sur le site. Par ailleurs, nous vous informons que le démontage des tentes commence dès lundi matin.

10. Responsabilité, assurance

Hérisson sous gazon décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou corporels subis ou causés par les ateliers. Les ateliers sont responsables des dégâts causés à autrui ou subis par eux-mêmes et doivent souscrire personnellement aux assurances nécessaires.

11. Parking

Une place de parc pour voiture vous est réservée sur le parking principal devant le centre scolaire. En cas de besoin supplémentaire, veuillez suivre les indications "parking" dans le village ou vous référer au plan de parking que vous trouverez sur notre site internet (https://herisson-sous-gazon.ch/infos-pratiques/parking/). Prenez contact avec nous en cas de besoin particulier (caravane, remorque, ….).

12. Publicité

Le festival rend visible l'évènement via les réseaux sociaux, les médias et différents supports et met à disposition des ateliers les supports marketing (autocollant voiture, flyers, affiches, ...). Les ateliers s'engagent à promouvoir le festival, via leurs propres réseaux.

Ce règlement fait partie du contrat entre les ateliers et le comité du festival Hérisson sous gazon.

Anaïs Luisier 079 / 425 45 69
Céline Nussbaum 079 / 483 58 01
Laurent Versieux 078 / 746 68 29

ateliers@herisson-sous-gazon.ch